

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
ELECTION EXECUTIF

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET : Election des
vice-présidents

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,
Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX,
Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER,
Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON,
Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT,
Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO,
Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS,
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,
Hélène GIRAL, Jean GLÉIZES, Sauveur GOMEZ, Philippe GREFFIER,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry LEGUEVAQUES,
Cédric LEMOINE, Thierry MALLEVILLE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC,
Charles PAULY, Bernard PECH, Henri POISSON,
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA,
Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY,
Thierry ROSSICH, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU,
Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND,
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,
Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
4 juillet 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR DELEGATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, Cédric MALRIEU par
Sauveur GOMEZ, René MERIC par Jean GLEIZES, Hubert NAUDINAT par
Jérôme WILTZIUS.

Signature

Procurations : Claire DARCHY à Nathalie NACCACHE, Préscillia GRANIER
à Bernard GRIMAUD, Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Régine SURRE
à Brigitte BATIGNE, Marc TARDIEU à Charles PAULY.

Excusés : Hubert CHARRIER, Bruno POMART.

Secrétaire de séance : Cédric LEMOINE.

VU l'Arrêté Préfectoral DLC/BCLI-2019-015 en date du 9 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10,

Vu la délibération n°20200116 de ce jour fixant la composition du bureau de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois à 11 Vice- Présidents,

Monsieur le Président rappelle qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection des Vice- Présidents de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

► **Premier Vice- Président :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Christophe PRADEL.

▪ **Premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, introduit son enveloppe dans l'urne. Il est immédiatement procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants :	69
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :	69
- A déduire : bulletins nuls ou blancs (articles L 65 et 66 du code électoral) :	9
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	60
- Majorité absolue :	31
- Nombre de suffrages obtenus :	60

Monsieur Christophe PRADEL ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé Vice-Président chargé des Finances, optimisation des ressources et prospective et est immédiatement installé.

► **Deuxième Vice- Président :**

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Nicole MARTIN.

▪ **Premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, introduit son enveloppe dans l'urne. Il est immédiatement procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants :	69
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :	69
- A déduire : bulletins nuls ou blancs (articles L 65 et 66 du code électoral) :	12
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	57
- Majorité absolue :	29
- Nombre de suffrages obtenus :	57

Madame Nicole MARTIN ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamée Vice-Présidente chargée des Solidarités, actions sociales, santé et est immédiatement installée.

► **Troisième Vice-Président :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Patrick MAUGARD.

▪ **Premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, introduit son enveloppe dans l'urne.

Il est immédiatement procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants :	69
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :	69
- A déduire : bulletins nuls ou blancs (articles L 65 et 66 du code électoral) :	12
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	57
- Majorité absolue :	29
- Nombre de suffrages obtenus :	57

Monsieur Patrick MAUGARD ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé Vice-Président chargé du Développement économique, emploi et est immédiatement installé.

► **Quatrième Vice-Président :**

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Nathalie NACCACHE.

▪ **Premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, introduit son enveloppe dans l'urne.

Il est immédiatement procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants :	69
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :	69
- A déduire : bulletins nuls ou blancs (articles L 65 et 66 du code électoral) :	18
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	51
- Majorité absolue :	26
- Nombre de suffrages obtenus :	51

Madame Nathalie NACCACHE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamée Vice-Présidente chargée de la Culture, animation du territoire et communication et est immédiatement installée.

► **Cinquième Vice-Président :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre QUAGLIERI.

▪ **Premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, introduit son enveloppe dans l'urne.

Il est immédiatement procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants :	69
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :	69
- A déduire : bulletins nuls ou blancs (articles L 65 et 66 du code électoral) :	17
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	52
- Majorité absolue :	27
- Nombre de suffrages obtenus :	52

Monsieur Jean-Pierre QUAGLIERI ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé Vice-Président chargé du Développement durable, aménagement du territoire, mobilités et est immédiatement installé.

► **Sixième Vice- Président :**

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Sabine CHABERT.

▪ **Premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, introduit son enveloppe dans l'urne. Il est immédiatement procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants :	69
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :	69
- A déduire : bulletins nuls ou blancs (articles L 65 et 66 du code électoral) :	15
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	54
- Majorité absolue :	28
- Nombre de suffrages obtenus :	54

Madame Sabine CHABERT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamée Vice-Présidente chargée de la Promotion du tourisme et est immédiatement installée.

► **Septième Vice- Président :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Bernard PECH.

▪ **Premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, introduit son enveloppe dans l'urne. Il est immédiatement procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants :	69
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :	69
- A déduire : bulletins nuls ou blancs (articles L 65 et 66 du code électoral) :	9
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	60
- Majorité absolue :	31
- Nombre de suffrages obtenus :	60

Monsieur Bernard PECH ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé Vice-Président chargé du Grand cycle de l'eau, biodiversité, environnement et est immédiatement installé.

► **Huitième Vice- Président :**

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Nadine ROSTOLL.

▪ **Premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, introduit son enveloppe dans l'urne. Il est immédiatement procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants :	69
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :	69
- A déduire : bulletins nuls ou blancs (articles L 65 et 66 du code électoral) :	16
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	53
- Majorité absolue :	27
- Nombre de suffrages obtenus :	53

Madame Nadine ROSTOLL ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamée Vice-Présidente chargée de la Mutualisation et est immédiatement installée.

► **Neuvième Vice- Président :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Denis BOUILLEUX.

▪ **Premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, introduit son enveloppe dans l'urne.

Il est immédiatement procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants :	69
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :	69
- A déduire : bulletins nuls ou blancs (articles L 65 et 66 du code électoral) :	17
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	52
- Majorité absolue :	27
- Nombre de suffrages obtenus :	52

Monsieur Denis BOUILLEUX ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé Vice-Président chargé du Développement du très haut débit et usages numériques et est immédiatement installé.

► **Dixième Vice- Président :**

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Serge OURLIAC.

▪ **Premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, introduit son enveloppe dans l'urne.

Il est immédiatement procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants :	69
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :	69
- A déduire : bulletins nuls ou blancs (articles L 65 et 66 du code électoral) :	18
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	51
- Majorité absolue :	26
- Nombre de suffrages obtenus :	51

Monsieur Serge OURLIAC ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est proclamé Vice-Président chargé des Travaux, accessibilité, commande publique et est immédiatement installé.

► **Onzième Vice- Président : Candidat :**

Monsieur le Président propose que le onzième Vice-Président soit le ou la Présidente du Syndicat Lauragais Audois. Son élection aura donc lieu après l'installation du Syndicat Lauragais Audois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCLAME, élus et installés, les Vice- Présidents de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 9 juillet 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER